



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU BUDGET 2019

Est par les présentes donné, par la soussignée directrice générale de la municipalité de Saint-André, que lors d'une séance extraordinaire du conseil de cette municipalité, séance convoquée exclusivement pour l'étude du budget et de l'adoption du programme triennal des dépenses en immobilisation et qui sera tenue mardi 4 décembre 2018, à 21h00, au lieu ordinaire des séances, soit au 122A rue Principale, Saint-André.

Les membres de ce conseil :

- ✓ prendront en considération le cahier des prévisions budgétaires préparées pour la prochaine année financière et,
- ✓ adopteront, s'il y a lieu, le budget pour l'année 2019
- ✓ Adopteront le programme triennal des dépenses en immobilisation

**DONNÉ A SAINT-ANDRÉ CE 15 ième JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2018.**



directrice générale

(art. 474.2 C. et V. art.956 C.M.)